

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 610

1^{er} mars 2016

SOMMAIRE

Carrières S.à r.l.	29278	International Terry Company S.à.r.l.	29239
Cerbère	29279	IPE Tank and Rail Investment S.à r.l.	29234
Chnik Chnak Chnuk	29277	IPE Tank and Rail Investment S.à r.l.	29234
Constance & Succès S.A.	29275	ISIDE S.A.	29239
CT Promotions	29235	Isoflam S.à.r.l.	29238
EPISO 4 Randolph Holding S.à r.l.	29248	Isol-Toitures S.à r.l.	29239
Everop Porte de France S.A.	29242	IT Immo s.à r.l.	29240
Fifteen Violets S.à r.l.	29247	Jalinon Investments S.à r.l.	29239
Financière Quartz S.A.	29263	JLPA Luxco S.à r.l.	29240
Fintex Capital S.A.	29268	Kaukara Investments S.à r.l.	29240
Geoserv	29234	Kyrielle Participations S.A.	29241
HE Entreprises Lux 2 S.à r.l.	29237	Labcorp Neon Luxembourg S.à r.l.	29236
HE Investments SICAV-FIS	29237	Lagrange Distribution S.A.	29235
HE Properties S.à r.l.	29237	Lecomte & Partners S.à r.l.	29235
Herman International S.A.	29234	Le Feuillet S.à r.l.	29235
H&F Barolo Lux 1 S.à r.l.	29247	Lexano Investholding S.à r.l.	29237
HWE Investor S.C.S.	29238	LOVEL Invest S.à r.l.	29235
Ican Investments S.A.	29236	Loyal Champ Investment S.à r.l.	29240
IDLink Europe S.A.	29236	Luxbon Solar S.A.	29241
IHL	29236	Macadam 1818 S.A.	29241
Immobilière Zino, société Civile Immobilière	29238	Mellow S.A.	29280
International Moco Services S.A.	29238	Nandrin Galet	29241
		Sweetways Sarl	29234

Herman International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 166.404.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement tenue en date du 12 novembre 2015

L'assemblée générale de la société HERMAN INTERNATIONAL S.A. a pris la résolution suivante;

1. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société BDO Audit, ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, Avenue Charles de Gaulle, 2, avec effet rétroactif au 8 juillet 2014, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015210377/14.

(150235680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

IPE Tank and Rail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.933.

—
Je vous confirme ma décision de démissionner de mon poste de gérant de catégorie B de votre estimée société, ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

François NICOLY.

Référence de publication: 2015210429/10.

(150236401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

IPE Tank and Rail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.933.

—
Je vous confirme ma décision de démissionner de mon poste de gérant de catégorie A de votre estimée société, ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Philippe Nguyen.

Référence de publication: 2015210430/10.

(150236401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Geoserv, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 181.473.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016055926/10.

(160015749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Sweetways Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 36-38, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.135.

—
Les comptes annuels clôtures au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016055499/10.

(160014708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Le Feuillet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, Centre Commercial Match.
R.C.S. Luxembourg B 152.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016055253/10.

(160014406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Lecomte & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016055255/10.

(160014607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

LOVEL Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055260/10.

(160014138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Lagrange Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.037.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 26 juin 2015 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement de mandat:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Vittorio Lecci a été renouvelé pour une durée de 1 an.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015210492/14.

(150235599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

CT Promotions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 116, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 185.108.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016054993/10.

(160014000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Ican Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 146.382.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 décembre 2015:

Les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société anonyme Ican Investments S.A., en liquidation, ayant son siège social au 76, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208027/14.

(150234014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

IDLink Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 68.734.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2015 que:

1. La liquidation de la société IDLINK EUROPE S.A. (en liquidation) est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015208030/14.

(150233655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

IHL, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.317.

Extrait des décisions prises lors de la tenue du conseil d'administration de la société en date du 30 octobre 2015

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015208033/13.

(150233859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Labcorp Neon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 194.450.

Veuillez noter le changement suivant:

- Démission de Mme Andrea Smekalova de son poste de gérant de classe B à compter du 30 Novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015208116/13.

(150234347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

HE Enterprises Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 198.918.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société se situe désormais au:

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207992/12.

(150234514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

HE Investments SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 181.856.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société se situe désormais au:

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207993/12.

(150234516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

HE Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 179.956.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société se situe désormais au:

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207995/12.

(150234515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Lexano Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 84.656.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2015 à 13h20

est nommé gérant unique M. Eric VAN DER VEN, né le 28 septembre 1947 à Batavia, Indonésie, et demeurant Wijnstraat 77, NL-3311 BT Dordrecht, Pays-Bas

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM

à effet immédiat du 13 novembre 2015.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

LEXANO INVESTHOLDING Sarl

Eric VAN DER VEN

Gérant unique

Référence de publication: 2015208158/18.

(150234780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

HWE Investor S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 181.326.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société se situe désormais au:

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208018/11.

(150234518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Immobilière Zino, société Civile Immobilière, Société Civile.

Siège social: L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 2.626.

—
Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2015

- que suite au décès de Monsieur Romain TERZI et en vertu de l'acte de notoriété du 9 novembre 2015 qui attribue la communauté universelle des biens à Madame Monique GENGLER, veuve de Monsieur Romain TERZI, les associés de la société civile immobilière sont:

* Madame Monique TERZI-GENGLER, à hauteur de 130 parts d'intérêts.

* Mademoiselle Romaine TERZI, à hauteur de 70 parts d'intérêts.

- Que Madame Monique TERZI-GENGLER est l'unique gérante de la société.

Madame Monique TERZI-GENGLER / Mademoiselle Romaine TERZI.

Référence de publication: 2015208038/15.

(150234143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

International Moco Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 20.685.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 17 décembre 2015:

L'assemblée générale accepte la démission de la société GORDALE MARKETING LIMITED de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société BUREAU MODUGNO S.A R.L. ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130 Grand-Rue.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 9 Montée de Clausen L-1343 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2015208045/16.

(150234243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Isoflam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 133.827.

—
Les associés, acceptent la démission avec effet immédiat de Monsieur CONTENTE DUARTE Jose, né le 19/03/1958 à Almagreira (Portugal), demeurant au 24 rue de Kopstal L-8284 KEHLEN du poste de gérant technique de la société ISOFLAM SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15/04/2014.

Signature.

Référence de publication: 2015208056/12.

(150234625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

International Terry Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.739.

Extrait de cessions de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé entre M. Bernard ZIMMER, Industex Holdings (Pty) Ltd, et Negus IMMO S.A.

Depuis le 01/07/2015, les associés de la société INTERNATIONAL TERRY COMPANY sont composés comme suit:
- NEGUS IMMO S.A.

Ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal

Enregistrée au RCS Luxembourg: B 67 741 100 parts sociales

TOTAL 100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 124,- € chacune soit un capital de 12.400,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208046/17.

(150234417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

ISIDE S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.089.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 novembre 2015:

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet au 30 novembre 2015 le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISIDE S.A.

Référence de publication: 2015208054/12.

(150234380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Isol-Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.155.

Il résulte de la convention de cession de parts:

Madame MIGNON Cindy cède 100 parts sociales à Monsieur HOUSSONLOGE Médhi, demeurant à 2, am Hock L-9991 WEISWAMPACH

Référence de publication: 2015208057/10.

(150234416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Jalinon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.512.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.520.

EXTRAIT

Le 21 décembre, l'associée unique à prit la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de Mr Guy Thomas Levy-Soussan, gérant de classe A, avec effet immédiat.

A dater de ce jour, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mr Shaun Campbell McNamee, gérant de classe A

- Mr Christophe Gammal, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208067/15.

(150234264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

IT Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9761 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 183.981.

Par la présente, Jean Tanson, gérant de la société IT IMMO s.à r.l. , déclare le changement d'adresse du siège social de la société IT IMMO s.à r.l. n° R.C. B183981

La nouvelle adresse est la suivante: 10, Giällewee L-9749 Fischbach/Clervaux.
Fischbach, le 21.12.2015.

Référence de publication: 2015208059/11.

(150233581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

JLPA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 143.958.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société que le siège social a été transféré en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208073/13.

(150234762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Kaukara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 199.882.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 11 décembre 2015, les parts sociales ont été transférées comme suit:

- United International Management (Malta) Limited a transféré 6.250 parts sociales à Monsieur Alain KATZ, né le 5 mai 1948 à Saint-Germain-en-Laye (France), résident à 2651, Côte de Saint-Julien, F- 82200 Moissac (France)

- United International Management (Malta) Limited a transféré 6.250 parts sociales à Monsieur Thomas KATZ, né le 28 février 1979 à Sarlat La Caneda (France), résident à 51, rue Jacques Oudot, F-77190 Dammarie Les Lys (France).

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kaukara Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015208083/16.

(150233466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Loyal Champ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.406,20.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 150.868.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte du 10 décembre 2013, que le trustee du Monceau Trust a changé et est dorénavant Nicyco (Trustees) Limited ayant son siège social à Dimostheni Severi, 17, Central Court, 3rd Floor, Agioi Omologites, 1080 Nicosia, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOYAL CHAMP INVESTMENT S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015208172/14.

(150234690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Kyrielle Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.843.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 18 novembre 2015 que:

1. La démission de BF Consulting S.à r.l., commissaire aux comptes de la Société, a été acceptée avec effet au 18 novembre 2015;

2. Reviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 139013, a été nommé commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 18 novembre 2015 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208109/17.

(150234554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Luxbon Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.728.

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 15 décembre 2015 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- KPMG Luxembourg, une société coopérative de droit luxembourgeois, avec siège social au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, est nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat, pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015, qui se tiendra en l'année 2016, en remplacement de Ernst & Young.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208133/16.

(150234636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Nandrin Galet, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, Site Hoyer.

R.C.S. Luxembourg B 145.275.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208265/9.

(150234671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Macadam 1818 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2015

Le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Alain LATCHIMY, est renouvelé jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014 qui se tiendra exceptionnellement en 2016.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour extrait

Référence de publication: 2015208207/12.

(150233799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Everop Porte de France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 202.355.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

1) La société anonyme "BEINVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-4621 Differdange, 10, place du Marché, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 141.402,

ici dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Maurizio BEI, administrateur de sociétés, né le 10 juin 1963 à Differdange, demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metzkindert, agissant en sa qualité d'administrateur.

2) la société anonyme de droit luxembourgeois "EVEREST INVESTMENT GROUP", établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 124.433,

ici dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Vincent KLEIN, administrateur de sociétés, né le 29 juillet 1968 à Strasbourg (F), demeurant à F-67450 Mundolsheim, 23, rue des Chasseurs, agissant en sa qualité d'administrateur unique.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de..Everop Porte de France S.A... (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la promotion de projets immobiliers, comportant l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration, la construction et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toute espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et placements.

Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter par quelque moyen que ce soit, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, et procéder à l'émission de titres convertibles et non-convertibles et de tout autre instrument de dette. Elle pourra accorder toute assistance financière, prêt et avance, et se porter caution ou garant en faveur ou pour le compte (i) de sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, (ii) de sociétés faisant partie du même groupe de sociétés qu'elle-même, (iii) des actionnaires directs ou indirects, personnes morales ou physiques, de la société et (iv) de sociétés dans lesquelles un ou plusieurs actionnaires directs ou indirects de la société détiennent une participation directe ou indirecte.

Elle pourra acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La Société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Les actions au porteur sont à déposer auprès du dépositaire nommé conformément à l'article 42 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Toute mutation à titre onéreux ou gratuit entraînant une aliénation de la propriété d'une action de la Société ou un démembrement du droit de propriété d'une action de la Société à quelque titre que ce soit et sous quelque forme que cette mutation ou ce démembrement de la propriété intervienne (ci-après le "Transfert") et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, dans le cadre d'une cession, d'un échange, d'un apport, d'une donation, d'un partage, d'un nantissement ou d'une adjudication (à la suite d'une décision de justice ou non) au profit d'une personne non actionnaire (le "Tiers") n'est autorisé que dans le cadre de la procédure exposée dans le pacte d'actionnaires et à défaut de pacte de celle exposée ci-après.

Un Transfert en contradiction du pacte ou, à défaut de pacte, des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'action.

Un actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") qui a l'intention de procéder à un Transfert (les "Actions Offertes") à un Tiers notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception au conseil d'administration son intention de céder ses actions (la "Notification 1"). La Notification 1 contiendra le projet de Transfert et précisera les modalités, clauses et conditions du Transfert envisagé. Si la contrepartie des actions consiste en une contrepartie en nature, la Notification 1 devra en contenir une évaluation en numéraire.

Dans les 5 (jours) jours ouvrables de la réception de la Notification 1, le conseil d'administration communiquera par lettre recommandée avec accusé de réception la Notification 1 aux autres actionnaires (la "Notification 2").

Dans un délai de 30 (trente) jours ouvrables de la réception de la Notification 2, sous peine de forclusion, un actionnaire acceptant (l'"Actionnaire Acceptant") devra notifier par lettre recommandée avec accusé de réception au conseil d'administration sa volonté d'acquiescer aux mêmes clauses et conditions les Actions Offertes, étant entendu que l'Actionnaire Acceptant pourra le cas échéant opter discrétionnairement pour le règlement entre la contrepartie en nature et la contrepartie en numéraire.

Le silence vaudra refus d'acquiescer les Actions Offertes.

L'acceptation ne pourra porter que sur toutes les Actions Offertes. En cas de plusieurs Actionnaires Acceptants, les Actions Offertes seront réparties entre les Actionnaires Acceptants au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil d'administration avertira par lettre recommandée avec accusé de réception l'Actionnaire Cédant et le ou les Actionnaires Acceptants du résultat de la procédure dans les 5 (cinq) jours de l'expiration du délai de réponse accordé aux actionnaires.

Si aucun actionnaire ne se manifeste, l'Actionnaire Cédant pourra transférer les Actions Offertes au Tiers conformément au projet de Transfert précisé dans la Notification 1. Si le Transfert des Actions Offertes au Tiers ne se concrétise pas dans les trois (3) mois de la Notification 1, la procédure décrite ci-avant devra de nouveau être respectée avant tout Transfert de toutes ou partie des Actions Offertes par l'Actionnaire Cédant.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de juin à 9.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 11. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur

par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

- | | |
|---|--------------------|
| 1) BEINVEST S.A, préqualifiée | <u>50 actions,</u> |
| 2) EVEREST INVESTMENT GROUP, préqualifiée | <u>50 actions,</u> |

Toutes les actions ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Vincent KLEIN, administrateur de sociétés, né le 29 juillet 1968 à Strasbourg (F), demeurant à F-67450 Mundolsheim, 23, rue des Chasseurs, et son épouse,
- Madame Sylvie ROSE épouse KLEIN, cadre administratif, née le 6 décembre 1968 à Neuilly-Plaisance (F), demeurant à F-67450 Mundolsheim, 23, rue des Chasseurs,

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Maurizio BEI, administrateur de sociétés, né le 10 juin 1963 à Differdange, demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metz-kimmert,
- Madame Virginie HENRY, industriel, née le 22 août 1971 à Woippy, demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metz-kimmert,

4. Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

5. Le mandat des administrateurs et de celui du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

6. Est nommé administrateur-délégué de la Société:

- Monsieur Maurizio BEI, administrateur de sociétés demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metz-kimmert,

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BEI, V. KLEIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205353/280.

(150230788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**H&F Barolo Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fifteen Violets S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 200.694.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Registry under number B 136 477,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing in Luxembourg, or any other employee of the notary's office, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on November 27th, 2015.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Fifteen Violets S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B 200.694 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, on September 24, 2015, not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "H&F Barolo Lux 1 S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "H&F Barolo Lux 1 S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec numéro B 136 477,

dûment représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Fifteen Violets S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec numéro B 200.694 (la "Société"), constituée selon acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 24 septembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en «H&F Barolo Lux 1 S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera " H&F Barolo Lux 1 S.à r.l."»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 décembre 2015. 2LAC/2015/27929. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 December 2015.

Référence de publication: 2015205387/79.

(150230853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

EPISO 4 Randolph Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.590,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 202.371.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199 106,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, whose professional address is at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on December 8th, 2015.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “EPISO 4 Randolph Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by:

- (i) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- (ii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- (iii) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- (iv) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);

- (v) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- (vi) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- (vii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- (viii) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and
- (ix) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares).

all in registered form with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.3. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares are collectively hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The entire corporate capital of the Company thus amounts to twelve thousand and five hundred ninety British Pounds (GBP 12,590.-).

5.6. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.7. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.8. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(e) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(f) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;

(g) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis;

(h) eighth, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares to the holders of the Class H Shares annually on pro rata basis; and

(i) ninth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class I Shares annually on pro rata basis.

If all the Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (h) will be paid to the holders of the Class H Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (g) will be paid to the holders of the Class G Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.9. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class I Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the

board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.6. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.8. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed or by a sole manager or by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., represented as stated above, subscribes to:

- 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares,
- ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);

- ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares);
- ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares);

all in registered form, having a nominal value of GBP 1,- (one British Pound) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of GBP 12,590.- (twelve thousand and five hundred ninety British Pounds).

The amount of GBP 12,590.- (twelve thousand and five hundred ninety British Pounds) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of twelve thousand and five hundred ninety british pounds (GBP 12,590.-) corresponds to the amount of seventeen thousand four hundred thirty-one Euro (EUR 17,431.00) according to the exchange rate published on XE.COM on December 10th, 2015.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHELS, born on October 10, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

are appointed as B Managers:

- Mrs. Anita LYSE, born on october 4, 1976, in Alesund, Norway, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Romain DELVERT, born on June 26, 1973 in Tours, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199106.

représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPISO 4 Randolph Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par:

- (i) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- (ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);

- (v) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- (vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- (vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et
- (ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3. Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. L'entièreté du capital social de la Société est ainsi fixé à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 12.590,-).

5.6. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.7. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.8. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B aux détenteurs des parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E annuellement au pro rata;

(f) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F annuellement au pro rata;

(g) septièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe G aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G annuellement au pro rata;

(h) huitièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe H aux détenteurs des Parts Sociales de Classe H annuellement au pro rata;

(i) neuvièmement, tous Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe I annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe I sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (h) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe H sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (g) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (f) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (e) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.9. En tout état de cause, les bénéfiques peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfiques de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfiques reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.6. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.8. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant

B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires;
- dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I);

toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune par un apport en numéraire de GBP 12.590,- (douze mille cinq cent quatre-vingt-dix Livres Sterling).

Le montant de GBP 12.590,- (douze mille cinq cent quatre-vingt-dix Livres Sterling) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1,400.-).

La somme de douze mille cinq cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 12.590,-) correspond à la somme de dix-sept mille quatre cent trente et un Euros (EUR 17.431,00) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 10 décembre 2015.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHEL, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, dont la résidence professionnelle est située au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

sont nommés Gérants B:

- Mrs. Anita LYSE, née le 4 octobre 1976, à Alesund, Norvège, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Romain DELVERT, né le 26 juin 1973 à Tours, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 décembre 2015. 2LAC/2015/28617. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 december 2015.

Référence de publication: 2015205372/804.

(150231208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Financière Quartz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 202.393.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company Fiduciaire du Large, a "société à responsabilité limitée" with registered office at 43 Parc Lésigny in L-5753 Frisange, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B100.156,

hereby validly represented by its sole manager Mr Roland CIMOLINO, residing professionally at 43 Parc Lésigny in L-5753 Frisange,

who can validly bind the company by his sole signature in accordance with the first extraordinary General meeting following the constitution of this company.

Such appearing party has requested the notary to form a company (société anonyme) in accordance with the following Articles of incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a Luxembourg company (société anonyme) under the name of "Financière Quartz S.A."

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Frisange.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad shall be taken by the Board of directors.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period. It may be dissolved in anticipation by decision of the General meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

Art. 4. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, on the one hand, in whatever form, any commercial, financial or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings or companies having any object in whatever form; as well as, on the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests, provide loans or guarantees or other form of assistance by any means in any business, undertakings or project having the same, analogous or connected object, or which may favor its development, the extension of its operations or the value of its assets.

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-two thousand euro (EUR 32,000,-) represented by sixteen thousand (16,000) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The issued capital may be increased or reduced by decision of the General meeting of shareholders in the manner required for amendment of these Articles of incorporation.

Art. 6. The Corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. A unique shareholder holding the entire corporate capital of the Company may appoint one single director, which will manage the Company as a Board of directors with single signature.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years. They shall be re-eligible and they may be removed at any time by a resolution of the General meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next General meeting of shareholders.

Art. 7. The Board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Corporation's object. All matters not expressly reserved to the General meeting of shareholders by Law or by the present Articles of incorporation are within the competence of the Board of directors.

Art. 8. The Board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, the directors may vote by the same means of communication.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The Board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of directors is subject to a previous authorization of the General meeting of shareholders.

Art. 10. The Corporation is committed either by the joint signatures of any two directors and in case of a sole director by the signature of the sole director or by the individual signature of the delegate of the Board.

Art. 11. The Corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders. They shall be appointed for a period not exceeding six years, are re-eligible and may be removed at any time by a resolution of the General meeting of shareholders.

Art. 12. The Corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 13. Convening notices of all General meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the General meeting may take place without previous convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The General meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Corporation.

Unless otherwise provided by the Law, all decisions shall be taken by simple majority of the votes cast.

Art. 15. Upon recommendation of the Board of directors, the General meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of the annual net profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 16. The annual General meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday in June at 14.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual General meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. The Board of directors or the auditors may convene other General meetings of shareholders; they must be convened at the request of shareholders representing one tenth of the Corporation's capital.

Art. 18. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st day of December 2016.

The first annual General meeting will be held in the year 2017.

Subscription and Payment

The Articles of incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed all the shares.

All these shares have been entirely paid in cash, so that the sum of thirty two thousand euros (EUR 32,000,-) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about nine hundred fifty euro (EUR 950.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at one (1) and that of the auditors is set at one (1);
 - 2) Mr Roland CIMOLINO, chartered accountant, residing professionally at 43 Parc Lésigny in L-5753 Frisange, is appointed sole director;
 - 3) Has been appointed auditor: Fiduciaire du Large, with registered office at 43 Parc Lésigny in L-5753 Frisange, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B100.156;
 - 4) The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual General meeting of 2020;
 - 5) The registered office is fixed at L-5753 Frisange, 43 Parc Lésigny;
- The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.
- 6) Pursuant to article 60 of the Company Law and article 9 of these Articles of incorporation, the Board of directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (their) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons, the present incorporation deed is worded in English and followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Fiduciaire du Large, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43 Parc Lésigny à L-5753 Frisange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B100.156,

ici valablement représentée par son gérant unique Mr Roland CIMOLINO, demeurant professionnellement au 43 Parc Lésigny à L-5753 Frisange,

habilité à engager la société par sa signature individuelle, conformément à la première Assemblée générale extraordinaire de la société, tenue consécutivement à la constitution de ladite société.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «Financière Quartz S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Frisange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou seront immi-

nents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure toutefois n'aura aucun impact sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille décision de transfert sera faite par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement de statuts.

Art. 4. La Société a pour objet, au Luxembourg comme à l'étranger, d'une part, sous quelque forme, toute transaction commerciale, financière ou immobilière, directement ou indirectement en relation avec la création, gestion ou financement, sous quelque forme, de toute entreprise ou société, ayant tout objet quelconque; d'autre part, la gestion et le développement, de manière temporaire ou permanente, du portefeuille ainsi constitué.

La Société peut prendre des participations, prêter ou émettre des garanties ou toute autre assistance sous toutes les formes dans toute affaire, entreprise, société ou projet ayant le même objet, similaire ou lié ou favorisant son développement, l'extension de ses opérations ou la valeur de ses actifs.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur, excepté celles pour lesquelles la Loi prescrit la forme nominative.

Le capital émis peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour l'amendement de ces statuts.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle, lequel exercera les fonctions dévolues au Conseil d'administration par sa seule signature.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement, cette décision devant être ratifiée à la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale des actionnaires par les présents statuts ou par la Loi, est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'administration élit un président parmi ses membres; en cas d'absence la présidence peut être assurée par un autre membre du Conseil.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ils peuvent se faire représenter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail. En cas d'urgence les directeurs peuvent voter de la même manière.

Les décisions sont prises à la majorité simple, en cas de partage la voix du président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le Conseil.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années, sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'année sociale de la Société commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations aux Assemblées générales se feront conformément à la Loi. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque actionnaire peut voter par lui-même ou par procuration, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'Assemblée générale représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Sauf dans les cas prévus par la Loi, les décisions sont prises à la majorité des voix émises.

Art. 15. Sur recommandation du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net annuel.

Cinq pourcent (5%) du bénéfice net doit être affecté à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint, et aussi longtemps, le seuil de dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Le Conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en conformité avec la Loi.

Art. 16. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le Conseil d'administration ou les commissaires peuvent convoquer d'autres Assemblées générales des actionnaires; elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Art. 18. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

La première Assemblée générale annuelle aura lieu en 2017.

Souscription et paiement

Le capital social a été intégralement souscrit par la partie préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en relation avec sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, la comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un);
- 2) Monsieur Roland CIMOLINO, expert-comptable, demeurant professionnellement au 43 Parc Lésigny à L-5753 Frisange, est nommé administrateur unique;
- 3) Est nommé commissaire aux comptes: Fiduciaire du Large, ayant son siège social au 43 Parc Lésigny à L-5753 Frisange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B100.156;
- 4) Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;
- 5) L'adresse de la société est fixée à L-5753 Frisange, 43 Parc Lésigny;

Le Conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

6) Le Conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la Loi sur les sociétés et de l'article 9 des présents statuts, à désigner un ou plusieurs administrateur-délégué(s) avec tous pouvoirs pour engager la Société par sa (leur) seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date de ce même document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CIMOLINO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 novembre 2015 relation: 1LAC / 2015 / 37486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 19 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205390/248.

(150231974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Fintex Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 202.400.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the second day of December.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Fintex Partners Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales (registered number 09411576), whose registered office is located at 10A Chandos Street London, England, W1G 9DQ,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a société anonyme (the “Company”):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of Fintex Capital S.A. (the “Company”) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisations (hereafter the “Securitisation Law”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation (e.g. but not limited to two-tier securitisation), within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of, amongst others, risks associated to consumer loans, receivables and related assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may also carry out transactions permitted by the Securitisation Law through the issuance of shares.

The Company does not intend to issue transferable securities on a continuous basis to the public in the meaning of the Securitisation Law.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation

or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares, having a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- a) He resigns his office by notice to the Company, or
- b) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- c) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- d) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each compartment.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The Company takes the engagement that any excess of the annual profits shall be distributed to the shareholder(s) at the latest within five (5) years following declaration by the general meeting of the net profit of the relevant year.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the penultimate paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Transitory dispositions

- The first annual general meeting will be held in the year 2017.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on 31 December 2016.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Fintex Partners Limited	3100 shares
TOTAL	3100 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,700.- euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:
 - Zamyra Heleen CAMMANS, having her professional address at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, born in Utrecht (the Netherlands) on 11 February 1969 ,
 - Alexander NELKE, having his professional address at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, born in Berlin (Germany) on 6 January 1978; and
 - Philip Emmanuel SCHAJER, having his private address at Miriam Hachashmonait 20, Modiin 7176238, Israël, born in London (United Kingdom) on 4 May 1975,
3. The directors term of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2020.
4. The registered office of the Company is established at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Pardevant nous Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fintex Partners Limited, a société à responsabilité limitée constitué et existant valablement selon les lois d'Angleterre et Pays de Galles (enregistrée sous le numéro 09411576), ayant son siège social à 10A Chandos Street London, England, W1G 9DQ,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, demeurant professionnellement 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la «Société»):

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de Fintex Capital S.A. (la «Société») étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la «Loi sur la Titrisation»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura pour objet la titrisation des risques liés à des prêts à la consommation, des créances et d'autres actifs associés au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, charges ou grever par le biais d'autres sûretés ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toute action nécessaire ou utile pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs (directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme), conformément aux contrats en question.

La Société peut effectuer aussi des transactions compatibles avec la Loi sur la Titrisation par l'émission des actions.

La Société n'a pas l'intention d'émettre des actions sur une base continue pour le public.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et plus particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre, sauf stipulation contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment, à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement y relatif. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment, sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisés pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit à la constitution est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- a) Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- b) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur,
- c) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- d) Il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue à cet effet. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 31 mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi luxembourgeoise et la pratique comptable applicable), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat pour chaque compartiment.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

La Société s'engage à distribuer tout excès des profits annuels aux actionnaires au plus tard dans les cinq (5) ans qui suivent la déclaration de l'assemblée générale d'un profit net pour l'année concernée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du avant-dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2017.
- Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

Fintex Partners Limited	3.100 actions
TOTAL	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.600,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Zamyra Heleen CAMMANS, ayant son adresse professionnelle au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née à Utrecht (Pays-Bas) le 11 février 1969;
 - Alexander NELKE, ayant son adresse professionnelle au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Berlin (Allemagne) le 6 janvier 1978; et
 - Philip Emmanuel SCHAJER, ayant son adresse professionnelle au Miriam Hachashmonait 20, Modiin 7176238, Israël, né à Londres (Royaume-Uni) le 4 mai 1975.
3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.
4. Le siège social de la Société est fixé au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015205391/359.

(150232085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Constance & Succès S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.420.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE TENTH DAY OF DECEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ODD FINANCIAL SERVICES S.A., a société anonyme, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCSL B 41 014,

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs. Emilie QUEREL, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of proxy given on 9 December 2015,

which proxy, signed "ne varietur" by the authorised representative of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "Constance & Succès S.A. société anonyme, hereinafter called "the Company", with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 169 420, was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 04 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1731 dated 10 July 2012 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have never been amended since.

2. The Company's capital amounts to thirty-one thousand euros (EUR 31.000) represented by thousand (1.000) shares, all under registered form, having a par value of thirty-one euros (EUR 31) each.

3. The appearer is the sole shareholder of the said Company.

4. The appearer, before taking the decision stated here after, has decided to approve the financial statements of the Company as at 31/12/2014, which financial statements will remain annexed to the present deed.

5. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

6. That the appearer, as liquidator of the Company, draw up a liquidation report and also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,

- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,

- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

7. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by Facts Services, a société anonyme, with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCSL B 98 790 designated "commissaire-vérificateur";

8. That the appearer grants discharge to the directors of the Company;

9. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

10. That the appearer may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.- .

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the authorised representative of the appearing party, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said authorised representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE DIX DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ODD FINANCIAL SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCSL B 41 014,

ci-après appelée "la comparante" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Emilie QUEREL, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 9 décembre 2015,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société "Constance & Succès S.A., société anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 169 420, a été constituée suivant acte dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1731 en date du 10 juillet 2012 (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

2. Le capital social s'élève à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions, toutes sous forme nominative, d'une valeur de trente et un euros (EUR 31) chacune.

3. La comparante est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.

4. La comparante, avant de prendre la décision dont question ci-après, a décidé d'approuver les comptes de la Société à la date du 31/12/2014, lesquels comptes resteront ci-annexés.

5. La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

6. La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société a dressé un rapport de liquidation, et déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

7. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par Facts Services, société anonyme avec comme siège social 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RSCL B 98 790 désigné "commissaire-vérificateur".

8. La comparante accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société.

9. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

10. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des associés.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. QUEREL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015205243/103.

(150231167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Chnik Chnak Chnuk, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 202.396.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Flamur ISMAILI, vendeur, demeurant L-3322 Bivange, 2, rue de la Forge, Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Chnik Chnak Chnuk".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants de 0 à 4 ans, au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 portant exécution de la loi du 8 septembre 1998, réglant les relations entre l'État et les organismes ouvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

D'une manière générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Flamur ISMAILI, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:

* Monsieur Flamur ISMAILI, vendeur, demeurant L-3322 Bivange, 2, rue de la Forge,

- Est nommée gérante technique, pour une durée illimitée:

* Madame Anaïs GILTAY, gérante de société, demeurant à L-3621 Kayl, 81, rue de Notre-Dame.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ISMAILI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 38512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 19 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205237/62.

(150231979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Carrières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.181.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme RECYFINA S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.975.

Laquelle comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée CARRIÈRES S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.181, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2219 du 6 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1219 du 24 mai 2013.

2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

3) Que RECYFINA S.A., préqualifiée, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"associée unique).

4) Que l'associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'associée unique désigne la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la Société, lequel aura dans cette capacité de liquidateur de la société pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'associée unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'associée unique.

9) Que l'associée unique approuve le rapport de liquidation établi en date du 11 décembre 2015 et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'associée unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'associée unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au préjudice commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'associée unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205253/65.

(150231394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Cerbère, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.833.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DIX DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRIBINVEST S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107957,

ici représentée par Monsieur Olivier CLAREN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme CERBERE, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 4 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 27 juillet 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 215 du 2 février 2011;

- que le capital social de la Société est fixé à neuf cent quatre vingt douze mille Euros (EUR 992.000,-) représenté par cent soixante (160) actions sans mention de valeur nominale, toutes émises sous forme nominative;

- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de mettre la Société en liquidation et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la

Société connu ou provisionné a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société Delen Private Bank Luxembourg SA, ayant son siège au 287, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27146, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- que le registre d'actionnaires sera annulé et/ou les titres au porteur seront détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.300.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par ses nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CLAREN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015205263/64.

(150231129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Mellow S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.411.

Par lettre recommandée adressée le 17 décembre 2015 à la société MELLOW S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société MELLOW S.A. avec effet immédiat.

Partant, le siège social de la société MELLOW S.A. est dénoncé à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire / Un administrateur

Référence de publication: 2015208222/15.

(150233947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.
